

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEBICHOT

21700 Villebichot

Mercredi 22 avril 2020

AVIS A LA POPULATION **Situation de crise sanitaire n° 4**

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens.

Lundi dernier le Président de la république a annoncé le prolongement du confinement jusqu'au lundi 11 mai prochain.

Les mesures qui seront mises en œuvre à partir de cette date ne sont pas annoncées à ce jour, elles le seront en temps utiles par le 1^{er} Ministre. .

Après les quatre premières semaines de confinement se sont quatre autres semaines qui s'imposent à nous. C'est à ce prix que tous ensemble nous limiterons la propagation du virus et que nous nous protégerons le mieux possible collectivement.

Je vous rappelle qu'en application de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 11 mai, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- ✓ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- ✓ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- ✓ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés, soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- ✓ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ✓ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ✓ Convocation judiciaire ou administrative.
- ✓ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

TOUS LES DEPLACEMENTS POUR UN AUTRE MOTIF NE SONT PAS AUTORISÉS.

Dans votre intérêt et dans l'intérêt de nous toutes et nous tous je vous demande le strict respect de cette mesure.

Vous n'êtes pas sans savoir que la gendarmerie a en charge de faire respecter cette mesure et qu'elle effectue régulièrement des patrouilles dans tous les villages dont Villebichot.

En complément du confinement il est nécessaire d'adopter les gestes barrières et de respecter la distance sociale préconisée.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Rappels et dernières informations

- Le secrétariat de mairie est toujours fermé au public. Pour toute demande vous pouvez contacter le maire au 06 46 09 28 69 qui fera le lien avec les secrétaires. Vos demandes seront traitées dans les meilleurs délais.
- L'homme d'entretien, placé depuis le jeudi 19 mars 2020 en autorisation d'absence spéciale, a été rappelé pour plusieurs jours afin de tondre, nettoyer le cimetière, le monument aux morts et traiter l'urgent.

- Nous rappelons à tous les possesseurs d'un smartphone qu'ils doivent télécharger gratuitement l'application PanneauPocket (confère Villebichot Infos n° 162 février 2020) que nous utilisons pour communiquer régulièrement avec vous. L'application ayant évolué vous devez à nouveau la télécharger pour bénéficier des modifications.
- Pour toutes vos demandes et questions le maire assure une permanence téléphonique tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures au 06 46 09 28 69.
- Vous trouverez sur le site internet du ministère de l'intérieur ou sur celui de la commune les modèles d'attestation de déplacement dérogatoire. Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer cette attestation ou de vous la procurer notamment dans le Bien Public, contactez la permanence téléphonique, nous vous fournirons des attestations vierges.
- Si vous avez des difficultés pour faire vos courses n'hésitez pas contacter la permanence téléphonique pour que nous puissions vous venir en aide.
- Le service de distribution du courrier par La Poste sera assuré :
 - du mardi au vendredi à partir de cette semaine,
 - du lundi au jeudi les deux semaines du 1^{er} mai et du 8 mai où les vendredis seront fériés,
 - du lundi au vendredi les semaines suivantes,
 - du lundi au samedi à partir du 11 mai.
- En application des directives de l'Etat, toujours dans le respect des mesures de confinement, la Communauté de communes a décidé de la réouverture partielle des déchèteries pour les professionnels, à compter du mercredi 15 avril, et pour les particuliers, à compter du jeudi 16 avril.
 - La déchèterie de Brochon sera ouverte aux particuliers les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et le mercredi de 8H30 à 12H00 pour les professionnels.
 - La déchèterie de Nuits-Saint-Georges sera ouverte aux particuliers les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14H00 à 18H00 et le mercredi de 14H00 à 18H00 pour les professionnels.

Ces ouvertures sont réalisées à titre expérimental, pour une durée de 15 jours. Selon les conditions dans lesquelles se dérouleront les premiers créneaux d'ouverture, la Communauté de communes ajustera les modalités de fonctionnement et pourra interrompre l'accueil en déchèteries en cas d'irrespect des consignes données, de pénurie de personnel ou de nouvelles directives émanant de l'Etat.

Conditions d'accès pour les usagers :

- Présentation **carte d'accès obligatoire**. Toute personne ne pouvant présenter de carte se verra refuser l'accès.
- Nombre d'usagers sur site à **6 personnes maximum sur le site de Nuits-Saint-Georges et 3 personnes maximum sur le site de Brochon**
- Le temps de présence sur site est limité à **5 min.**
- 1 passage par jour par usager (pour rappel le volume hebdomadaire à ne pas dépasser est de 5 m3 dans le règlement).

Conditions d'accès pour les professionnels :

- Présentation **carte d'accès obligatoire**. Toute personne ne pouvant présenter de carte d'accès professionnelle se verra refuser l'accès, même sur présentation d'une carte d'accès de particulier.
- **Enregistrement des dépôts pour facturation (comme en situation normale)**
- Nombre d'usagers sur site à **6 personnes maximum sur le site de Nuits-Saint-Georges et 3 personnes maximum sur le site de Brochon**
- 1 passage par jour par usager (pour rappel le volume hebdomadaire à ne pas dépasser est de 5 m3 dans le règlement).

Les déchets acceptés sont : les déchets verts, les déchets non recyclables et les cartons.

Les déchets refusés sont : les déchets ménagers spéciaux, l'huile de moteur, le plâtre, la laine de verre, la ferraille, le bois, les gravats, les DEEE, et bien entendu les ordures ménagères.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de remplir une attestation de déplacement dérogatoire, en cochant la case "produits de 1ère nécessité" et en rajoutant "déchèterie".

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement Madame Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des armées nous a précisé le déroulement des cérémonies du 8 mai 2020 :

- Une cérémonie, présidée par le Président de la République, aura lieu le matin à Paris, à l'Arc de triomphe, en présence d'un nombre restreint d'autorités civiles et militaires. Cette cérémonie nationale ne sera pas ouverte au public mais sera retransmise en direct à la télévision.
- Dans l'ensemble des départements ainsi que dans les territoires d'outre-mer les Préfets et Hauts-commissaires organiseront une cérémonie au monument aux morts de la commune chef-lieu dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.
- Dans les communes, les Maires pourront organiser, en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.
- Afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le Président de la République demande aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de pavoiser leur balcon aux couleurs nationales.

Dans le respect de ces modalités d'organisation, le Maire et les Adjointes se rendront au monument aux morts pour déposer une gerbe.

La santé mentale et la pandémie de Covid-19

Face à la pandémie de Covid-19, le Bureau du PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale Côte d'Or) reste mobilisé et attentif au retentissement et à l'impact psychologique de cette crise sur la santé mentale de la population en Côte d'Or.

Il a organisé un recensement des ressources et documents utiles avec une attention particulière sur les dispositifs proposés en Côte d'Or.

Ces ressources sont disponibles dès la page d'accueil du CH La Chartreuse : ressources utiles

Vous trouverez ci-dessous les dispositifs d'écoute et de soutien en Côte d'Or qui nous ont été transmis :

- **03 80 42 48 05** : Plateforme départementale d'écoute et de soutien psychologique : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Face à la pandémie de Covid-19, Le CH La Chartreuse Dijon et le CHU Dijon Bourgogne ont mis en place une plateforme téléphonique d'écoute et de soutien psychologique à l'attention des professionnels de santé et des usagers du département.
- **03 80 49 78 45** : Permanence téléphonique UNAFAM 21 (aidants, proche, familles) : 7 jours sur 7, de 8h00 à 20h00.
- **03 80 44 10 10** : Permanence téléphonique de l'Adosphère pour tous les jeunes du département 21 (11-25 ans) et/ou parents d'adolescents. Possibilité pour les jeunes d'échanger par recherche via les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, Instagram) de « félixadosphère » (professionnel de l'écoute) – Les échanges sont confidentiels –
- **03 80 45 23 07** : AREA : dispositif d'écoute et de soutien psychologique pour les jeunes (entre 11 et 26 ans), pour les internes et les étudiants des champs de la santé et du médico-social.
- **03 80 30 54 13** : Dépendances 21. Accueil téléphonique pour les malades souffrant d'addiction et pour leur famille et proches. Accueil réalisé en partenariat avec différentes structures de soins. Ouvert de 8h à 20h. 7 jours sur 7.
- **0 800 466 280** : SEDAP : pour les addictions, à contacter de préférence les après-midi.

Des fournisseurs à votre service

➤ **Boulangerie/épicerie Chevalier**

- Vous donnez à la vendeuse une liste des articles que vous souhaitez commander et elle vous livre le surlendemain directement lors de son prochain passage à Villebichot.
- Ou vous téléphonez votre commande à la boulangerie au 03 80 36 64 05 la veille du passage de la vendeuse à Villebichot et vous êtes livré le lendemain.
- La livraison se fera dans le respect des gestes barrières.

➤ **Fromagerie Delin**

- Vous avez la possibilité de commander par téléphone les fromages et autres articles que vous souhaitez au 03 80 62 02 59. Vous pouvez choisir le retrait des marchandises au magasin durant les horaires habituels d'ouverture dans le respect des gestes barrières ou la livraison à votre domicile. Pour connaître les articles en vente vous trouverez un bon de commande sur le site internet de la commune www.villebichot.fr et sur le site de la fromagerie Delin www.fromagerie-delin.com.

➤ **L'Abbaye de Cîteaux**

- Vous pouvez passer votre commande par téléphone chaque semaine le jeudi matin entre 10 heures et 12 heures au 06 46 09 28 69.
- Le prix unique d'un fromage d'environ 700 gr est fixé à 12 €. Le paiement se fera exclusivement par chèque à l'ordre de « Abbaye de Cîteaux » au moment du retrait. Préparez votre chèque à l'avance.
- Vous pourrez venir chercher votre commande uniquement le samedi matin de 10 heures à 12 heures au GAEC Henriot 12 grande rue.
- **Respectez bien les gestes barrières au moment du retrait à la ferme.**

Des éleveurs à votre service

➤ **Le GAEC Henriot de Villebichot**

- Vous propose en vente directe les produits de la ferme en production bio, colis de viande de veau charolais ou bazadais, de génisse, pâtés et terrines diverses, farines de blé, d'épeautre, de petit épeautre, de seigle..., vin Beaujolais.

Pour les colis de viande les dates de livraison sont fonction de la date d'abattage des bêtes. Les prochaines livraisons sont prévues les 26 et 27 mai, les 4 et 5 juin, les 9 et 10 juin, les 18 et 19 juin.

Pour toute commande vous pouvez contacter Laurence Henriot au 06 04 59 76 64.

Vous pouvez aussi commander par internet en vous rendant sur le lien suivant : <http://app.cagette.net/group/5595> et en rejoignant la page GAEC Henriot.

➤ **La ferme des petits bois à Crepey, hameau de la commune d'Aubaine**

- Eleveurs de cochons bio pleins air sur 44 ha Adeline et Tristan Navillon vous proposent leurs production. Les animaux sont nourris avec les céréales de la ferme, mais également avec des céréales extérieures Bio uniquement en

provenance de Bourgogne-Franche-Comté. La viande est découpée et transformée à la ferme.

Vous pouvez commander par internet en vous rendant sur le lien suivant : <http://app.cagette.net/group/5595> et en rejoignant la page GAEC Henriot sur laquelle vous trouverez les produits au niveau de la vente du mercredi 6 mai. Vous pourrez retirer votre commande le mercredi 6 mai au GAEC Henriot où le producteur sera présent de 15h à 18h.

➤ **Sébastien Pitié**

- Vous propose en vente directe les produits de son élevage. Pour la mi juin vous pouvez réserver des colis de génisse, 1/8 ou 1/16 où vous trouverez tous les morceaux de la bête au prix de 12,50 € le kilo.

Pour tout renseignement et commande vous pouvez contacter Sébastien Pitié au 06 72 46 29 04.

Cette situation critique appelle de notre part responsabilité et civisme. Je compte sur vous toutes et vous tous. Prenez soin de vous, de vos proches et de vos voisins et amis.

Le Maire
Pascal Grappin